

# AVIS PUBLIC



## ORDONNANCE NUMÉRO 2143, O-12 ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS est par les présentes donné aux personnes intéressées que lors de sa séance ordinaire tenue le 1er décembre 2014, le conseil d'arrondissement de Saint-Léonard a adopté l'ordonnance numéro 2143, O-12 intitulée : « *Ordonnance sur les jours et les horaires des collectes des arbres de Noël naturels, des feuilles mortes, des résidus verts, des encombrants, des résidus de construction, de rénovation et de démolition (CRD) et sur les jours, les horaires et le site des collectes des objets dangereux et des vieux vêtements* » en vertu du Règlement sur les services de collecte (Règlement numéro 2143).

Cette ordonnance entre en vigueur le 9 décembre 2014 et est disponible pour consultation à la mairie d'arrondissement située au 8400, boulevard Lacordaire, durant les heures régulières de bureau, soit: du lundi au jeudi, de 8 h à 11 h 45, de 12 h 45 à 16 h 45, et le vendredi, de 8 h à 12 h.

Donné à Montréal, arrondissement de Saint-Léonard, ce 9<sup>e</sup> jour du mois de décembre 2014.

**Guyline Champoux, avocate**  
**Secrétaire d'arrondissement**